



UP/ELSA MASPINETTE

Saint-Denis

Une maternité l'été, à l'heure des sous-effectifs

➔ P. II

Notre fait du jour Cent dix ans après sa création, que va devenir le 36, quai des Orfèvres ?

➔ P. IV

77

Matin 15° 	Midi 18° 	Soir 16°
------------------	-----------------	-----------------

Jeudi 3 août 2023 · Seine-et-Marne

Le Grand Parisien

ISLES-LES-MELDEUSES | La commissaire enquêtrice a rendu ses conclusions sur la demande d'autorisation déposée par l'entreprise pour son site près de Meaux. Le maire de Trilport juge le rapport « partial ».

« Avis favorable » à l'extension de la décharge Suez

Sébastien Roselé

LA COMMISSAIRE enquêtrice a émis « un avis favorable ». Désignée par le tribunal administratif de Melun pour se prononcer sur le projet de prolongation d'exploitation et même d'agrandissement de la décharge Suez située à Isles-les-Meldeuses, à dix minutes à l'est de Meaux, l'experte a rédigé un rapport et des conclusions, de respectivement 58 et 6 pages que nous avons lues. Désormais, ce sera au préfet de donner son autorisation ou non pour que Suez commence à mettre en œuvre son projet.

Cette procédure d'enquête publique a été menée du 27 avril au 30 mai. Elle est donc la conséquence de la demande d'autorisation déposée par Suez pour prolonger le stockage de déchets non dangereux (ou ISDND, des déchets issus des entreprises). La quantité reçue chaque année s'élèvera à 250 000 tonnes par an. Le projet prévoit aussi de créer une zone de stockage de déchets inertes (ou ISDI, des déchets issus du BTP) à la cadence de 100 000 tonnes par an.

« Un jury de nez » contre les mauvaises odeurs

La demande d'autorisation porte également sur la création de trois zones de stockage provisoire d'amiante (280 tonnes maximum), de déchets ménagers mis en ballots, enveloppés de plastique, et de mâchefers – les résidus de la combustion des déchets ménagers dans les usines d'incinération. Le projet, s'il est validé, prolongera de vingt-huit années la décharge située sur le site de la Capoulade, exploité depuis les années 1950.



Isles-les-Meldeuses, en mai. L'entreprise a déposé une demande d'autorisation pour continuer l'exploitation du site d'enfouissement de déchets, et même l'étendre.

La commissaire enquêtrice, sur l'ensemble des 49 observations déposées au cours de l'instruction par le public et les élus, a relevé deux points saillants. D'abord, les odeurs. « Neuf personnes se sont exprimées avec virulence sur ce sujet », observe l'enquêtrice. Suez propose trois mesures : une « ronde hebdomadaire aléatoire » autour du site pour constater ce qu'il en est, un numéro de téléphone dédié pour signaler les nuisances et un « observatoire des odeurs avec la formation d'un jury de nez (sic) parmi les riverains volontaires ». La commissaire enquêtrice estime que les réponses apportées par Suez sont satisfaisantes.

Aussi, plus de la moitié des personnes qui se sont exprimées sur le projet ont évoqué les problèmes de circulation.

Jean-Michel Morer (DVG), le maire de Trilport, commune en tête de la lutte contre le projet, a calculé que le nombre de camions qui allaient passer dans son centre, point de passage nécessaire, allait s'élever à plus de 200 par jour. Selon Suez, il n'y aurait pourtant qu'une hausse de 6 % du trafic à Isles-les-Meldeuses et « de 0 % à 3 % » à Trilport. Là encore, la commissaire enquêtrice se satisfait des réponses du maître d'ouvrage.

« Des malformations cardiaques »

Un autre point n'a pas été retenu dans la synthèse de l'experte : l'impact sur la santé des riverains. Une femme témoigne anonymement. « J'ai eu deux enfants avec des malformations cardiaques. Je connais au moins trois autres enfants de la

même génération que ma fille ayant eu aussi des problèmes cardiaques et ayant été opérés. » Suez répond qu'elle a fait réaliser une étude, que l'entreprise a payée elle-même. Et cette étude écarte tout risque pour la santé des riverains. « Le commissaire enquêteur ne peut que se référer aux conclusions des organismes compétents en la matière. » Aucun doute n'est émis, donc.

Dans un communiqué, ce mardi, le maire de Trilport, explique avoir « pris connaissance » du rapport qu'il trouve « partiel et partial » sur un projet d'extension « anachronique ». L'élu évoque aussi et surtout les « 210 camions par jour » qui traverseront sa commune. Dans son rapport, la commissaire enquêtrice lance la piste d'une route de contournement de la commune que le

conseil départemental pourrait financer. Jean-Michel Morer conclut dans un sarcasme : « Gageons que la réalisation d'une infrastructure routière de près de 40 millions d'euros afin de limiter les nuisances occasionnées et de permettre à la société Suez de réaliser des bénéfices conséquents, constitue également un enjeu faible à modéré pour le budget du département. » L'expression « faible à modéré » est tirée directement du rapport de la commissaire enquêtrice. Elle y qualifie ainsi les conséquences sur le trafic routier local du passage des norias de camions qui alimenteront le projet Suez.

Une autorité indépendante a émis des réserves

Enfin, les documents de la commissaire enquêtrice font mention de l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), une autorité indépendante qui s'est prononcée sur le projet. Elle a émis plusieurs réserves sur le projet, en particulier sur la pertinence du projet à cet endroit de l'Île-de-France « alors que les documents stratégiques émis par le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) préconisent une implantation préférentielle au sud et à l'ouest de la région ». Aucune trace de ce contre-argument dans les écritures de la commissaire enquêtrice. Contactée, l'entreprise Suez n'a pas donné suite à nos demandes.

210

camions par jour traverseront la commune de Trilport si le projet est autorisé, selon le maire.